

École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Faculté de l'aménagement
PROGRAMME DE BOURSE EN URBANISME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Désignation

Bourse (2011-2020) d'appui aux études supérieures en urbanisme dans les pays en développement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal.

Durée et financement

2011-2020; montant de **6,225 \$** pour 2018-2019.

Descriptif

Programme de bourses annuelles réservé aux étudiant-es de la maîtrise en urbanisme motivés par les études urbaines et l'urbanisme dans les PED et dont le projet de mémoire ou de travail dirigé implique un séjour dans un PED.

Thèmes privilégiés (indicatifs, non exclusifs)

L'urbanisme et les habitats urbains dans les PED, incluant de grands thèmes connexes comme les formes de production et d'accès au logement, la sécurisation foncière, l'informalité, les plans de reconstruction et d'amélioration, la mise en valeur du patrimoine urbain, les services directs aux collectivités, la résilience des systèmes urbains, la planification participative, etc.

Formule d'attribution

Concours annuel avec jury de sélection des propositions soumises par les étudiant-es. Demandes déposées en février-mars de chaque année et octroi des bourses vers la fin du mois de mars-début avril. *Ajustement annuel des dates en fonction du calendrier des programmes académiques de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.*

Jury composé de 2 professeur-es de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.

Pour assurer une variation dans les thèmes et augmenter la visibilité de la bourse, une formule de rotation sur 2 années des membres du jury est retenue.

Bourses annuelles

- Un minimum de 2 bourses est alloué chaque année
- Le montant minimum des bourses est fixé à 1 000 \$

Versement du montant de la Bourse en deux temps : environ 60% à la mi-parcours du projet d'études; le reste après obtention des crédits reliés au mémoire ou au travail dirigé. Un rapport de mission et de progression sera exigé par le directeur de recherche. Une copie sera versée au dossier.

Admissibilité

Tout-e étudiant-e à temps plein de la M. URB de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.

Exceptionnellement, des candidatures provenant d'étudiant-es au doctorat en aménagement qui sont encadré-es par des professeur-es de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage pourront être considérées.

Principaux critères d'évaluation des dossiers soumis au concours

- Qualité et pertinence du projet ;
- Accessibilité du terrain et réalisme de l'étude de cas ;
- Excellence du dossier académique ;
- Lettre d'appui de la directrice ou directeur de recherche, professeur-e à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage;
- Calendrier détaillé compatible avec le programme académique de la candidate ou du candidat ;
- Budget sommaire de transport et de séjour, incluant les autres sources de financement potentielles ;
- Un organisme d'accueil et d'appui sur le terrain est recommandé ;
- Expérience en PED sera considérée ;
- Un stage immersif auprès d'un organisme du milieu est tout à fait recevable, s'il donne lieu à un travail dirigé ou à un mémoire.

Au cours des dernières décennies, les professeur-es de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (anciennement Institut d'urbanisme) ont participé à de nombreux projets de recherche et de renforcement institutionnel dans les pays en développement de l'Afrique de l'Ouest, de l'Asie du Sud-est, des Amériques latines et d'autres régions. À l'initiative de groupes de recherche spontanés, comme à l'occasion de programmes interuniversitaires planifiés, ces activités académiques eurent de très nombreuses retombées. Non des moindres, grâce à des bourses associées à ces projets, de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants originaires des PED sont désormais des diplômé-es et des émissaires de l'École sur la scène internationale. En effectuant des séjours d'études ou en participant à des ateliers, des dizaines d'étudiant-es inscrit-es dans nos programmes ont eu l'occasion de se familiariser avec l'importance de l'urbanisme dans les problématiques de développement. Au fil des années, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage s'est ainsi positionnée avantageusement dans les réseaux de l'aide internationale et a collaboré à des projets marquants.

Sans contredit, deux grands projets universitaires constituent l'apogée du rayonnement de l'École dans les PED. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a accordé un financement important à chacun de ceux-ci. Il s'agit de la succession des programmes 1 (1989-1996), 2 (1997-2003) et 3 (2003-2010) du *Centre d'excellence du Groupe interuniversitaire de Montréal* (GIM), programmes s'appuyant sur la collaboration de quatre institutions universitaires de Montréal, dont l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, et du *Programme de gestion urbaine pour le Vietnam* (PGU 1998-2003), projet obtenu à l'initiative et déployé sous la direction de l'Institut. Ce projet majeur a sollicité la collaboration active des firmes Tecsum et Sodexen, a provoqué la formation de consortiums composés de plusieurs grandes écoles asiatiques et canadiennes de génie, d'architecture et d'urbanisme, et a incité un jumelage de l'Association des villes du Vietnam et de la Fédération canadienne des municipalités.

Bien d'autres institutions universitaires, villes et réseaux professionnels ont été mis à contribution au cours de ces deux programmes et à l'occasion des nombreux autres projets des professeur-es. Toute énumération est vouée à ne pas rendre justice aux uns ou aux autres.

Avec l'évolution des thèmes prioritaires des agences internationales et la nature différenciée des problèmes urbains d'une région à l'autre, la promotion du rôle fondamental des pratiques urbanistiques pour le développement des collectivités a donné lieu à toutes les formes d'activités de recherche et de formation, recouvrant plusieurs domaines de l'urbanisme : réalisations d'enquêtes et d'inventaires, renforcements institutionnels par l'ouverture de certificats et de diplômes d'études supérieures au sein des institutions universitaires locales, organisations de sessions intensives de formation à la demande des collectivités locales, invitations de la communauté scientifique à des conférences internationales portant sur les domaines stratégiques de l'intervention, etc. À de très nombreuses reprises, ces activités ont mobilisé les professeur-es. Sur le plan académique, l'ouverture de notre diplôme d'études supérieures spécialisées (DÉSS) pour les pays en développement, option dans la M. URB actuelle, constitue un moment culminant. Il faut le mentionner, notre institution a consacré de grands efforts pour soutenir ce rayonnement international, ce qui a occasionné parfois de lourdes contraintes administratives et logistiques.

Bien que plusieurs professeur-es poursuivent leurs activités dans les PED, la présence de l'École dans les réseaux de l'aide internationale marque un certain ralentissement. Notre programme de bourse d'études en urbanisme dans les pays en émergence, dont le financement sur dix ans provient d'un résidu budgétaire du PGU, contribuera à réorienter et à relancer les initiatives.

Étant donné un financement limité et une durée déterminée, les objectifs poursuivis sont circonscrits. Avant tout, il s'agit d'encourager les étudiant-es à entreprendre des études d'une certaine ampleur, prenant la forme d'analyses comparatives de stratégies ou d'études de cas auprès d'une collectivité locale. En PED, comme en pays développés, l'urbanisme est un instrument fédérateur des stratégies de développement social. C'est dire que l'ensemble des pratiques urbanistiques est un ingrédient du développement durable et assure une certaine redistribution équitable de la richesse en élargissant l'accès social à des collectivités viables. En ce sens, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste des relations Nord-Sud pour intervenir avec efficacité dans les PED. C'est pourquoi tous les étudiant-es de la M. URB sont habilités à déposer une demande de bourse. Agir en contexte de soutien au développement exige cependant une bonne dose d'humilité et une grande capacité d'adaptation socioprofessionnelle. Suivre des cours spécialisés permet d'acquérir cette sensibilité et des connaissances générales et spécialisées sur les cultures, les contextes et les problèmes, les stratégies et les acteurs.

Le second objectif du programme de Bourse est de contribuer indirectement à la relance des projets de l'École dans les PED. En effet, souvent les travaux approfondis des étudiants incitent au renouveau des problématiques poursuivies par les professeur-es. C'est pourquoi, avec l'encadrement d'une directrice ou d'un directeur de recherche, le contenu des études et l'originalité de la démarche élaborée dans la demande de bourse seront des critères de sélection prédominants. Il n'est pas inimaginable que les connaissances engendrées par les travaux des boursiers invitent des professeur-es, même ceux non familiers avec l'intervention en PED, à étendre leurs réflexions spécialisées aux contextes de la production des espaces urbains de ces régions.

Somme toute, par la promotion sur dix ans d'une Bourse en urbanisme dans les PED, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage augmente sa contribution pour accroître, au sein de la profession, la sensibilité au rôle de l'urbanisme opérationnel dans les PED et pour diffuser une culture scientifique trop souvent marginalisée. Futurs aménagistes d'ici et d'ailleurs, les étudiant-es participeront à la continuité et au renouvellement de cette littérature qui souffre des hésitations, au sein des grandes agences, à pleinement reconnaître que le droit à l'urbain n'est pas un aboutissement, mais bien un lieu d'ancrage du développement.

Formulaire à remplir par le candidat (à remettre avec la demande) et liste de contrôle

Ce programme de bourse est réservé aux étudiant-es inscrit-es à temps plein à la Maîtrise en urbanisme. Exceptionnellement, et advenant un nombre restreint de postulant-es de niveau maîtrise, les candidatures provenant d'un étudiant au doctorat en aménagement, encadrés par un professeur de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage pourront être considérées.

Il est conseillé de lire le [*Guide de l'étudiant pour effectuer une demande de bourse aux études supérieures*](#).

Dates importantes

Date limite pour le dépôt des demandes pour l'année **2018-2019** :

Jeudi, 14 mars 2019, 15h00

Réponse du comité d'évaluation des dossiers aux candidats :

Semaine du 1^{er} avril 2019.

Étudiant :

Nom, prénom et code permanent : _____

Courriel : _____

Titre du projet et mots clés :

Directrice ou directeur de recherche : _____

Dates de mi-parcours et durée estimée du séjour en mission : _____

Date prévue de dépôt final du mémoire ou du travail dirigé : _____

Engagements financiers :

Date du premier versement : _____

Date prévue du versement final : _____

Engagements et signatures des parties :

Les parties s'engagent à respecter toutes les exigences du programme de la bourse. L'étudiant-e s'engage à combler la différence entre le montant total de la bourse et les frais de transports et de séjour.

Étudiant : _____ Directrice ou Directeur de recherche _____

Direction de l'unité académique : _____

(La signature de la Direction est apposée après la recommandation favorable du jury)

Contenu du dossier du candidat

L'ensemble des pièces de votre demande aidera le jury à comprendre la nature et l'originalité de vos travaux, à évaluer la méthodologie de réalisation et à figurer votre contribution à l'avancement des connaissances sur l'urbanisme dans les PED.

1. Présentation du projet par le candidat (5 pages)

Veillez rédiger (taille de police 12 picas) un programme de recherche détaillé (objectifs, pertinence, méthodologie) d'un maximum de 3 pages. Sur 2 autres pages, ajoutez un calendrier de réalisation, un budget sommaire de transport et de séjour en mission ainsi qu'un extrait pertinent du curriculum vitae.

Le maximum de 5 pages ne doit pas être dépassé.

Si les frais de transports et de séjour excèdent le montant total de la bourse, la-le candidat-e doit indiquer comment il comblera la différence.

2. Lettre d'appui de la directrice ou du directeur de recherche

La lettre d'appréciation du projet par la directrice ou le directeur de recherche est obligatoire et déterminante pour l'étude du dossier. Elle devrait transmettre au jury de sélection des appréciations sur les items suivants :

- la préparation antérieure de la candidate ou candidat, son originalité, son jugement, ses aptitudes pour la communication écrite et orale ainsi que ses aptitudes pour la réalisation du projet;
- l'apport du projet du candidat à la connaissance de l'urbanisme dans les PED ;
- les points forts et les faiblesses de la candidate ou du candidat et de son programme;
- la faisabilité de l'étude de cas (contexte social et institutionnel, méthodologie, réalisme budgétaire, organisme d'accueil, etc.).

Restreindre la lettre d'appréciation à une seule page. La lettre dûment signée et datée devra être remise à la candidature ou au candidat. Ce dernier l'annexera à sa demande de bourse.

3. Relevé de notes avec moyenne cumulative

Liste de contrôle; vérifiez que vous avez joint :

- Un texte détaillé du projet (maximum de 3 pages) et décrivant le terrain de l'étude de cas (s'il y a lieu).
- Un plan de travail structuré, un budget de mission, un calendrier et les parties pertinentes de votre CV (maximum 2 pages).
- Le formulaire avec les engagements financiers signé et rempli.
- La lettre de la directrice ou directeur de recherche.
- Un relevé de notes avec moyenne cumulative.